Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz — الشركة التونسية للكهرباء والغاز

CONSULTATION NATIONALE
(N° 2014 E 4034)

La S.T.E.G se propose de lancer une Consultation Nationale pour :

TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE LA SOLUTION PROVISOIRE D'ÉVACUATION DE L'ÉNERGIE DE LA CENTRALE DE SOUSSE D. (N° 2014 E 4034)

Les entreprises spécialisées, agréées, Spécialité : B0; Catégorie 1 minimum désirant participer à cette consultation peuvent retirer les dossiers dès l'apparition de cet avis sur les journaux, excepté les Samedi et Dimanche à l'adresse suivante :

STEG 38, Rue Kemal Ataturk TUNIS 1001
Direction de l'Equipement /DCETE

Et, ce moyennant le paiement de **30 D** en espèce ou par chèque certifié et sur présentation de l'agrément datant de moins de 5 ans.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation. Elles doivent parvenir à la STEG, sous triple enveloppe cachetées par voie postale en recommandées ou par rapide- poste ou déposées au bureau d'ordre central de la STEG (contre décharge) au plus tard **le Mercredi 14 Mai 2014 à 17H30** à l'adresse suivante :

Mme la Présidente de la Commission d'achat
à la Direction de l'Equipement
S.T.E.G - 38, Rue Kamel Atatürk Tunis. Cedex 1001

CONSULTATION NATIONALE N° 2014 E 4034 : TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE LA SOLUTION PROVISOIRE D'EVACUATION DE L'ENERGIE DE LA CENTRALE DE SOUSSE D

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité des pièces suivantes en original ou en copies conformes:
***** Une caution bancaire de Soumission égale à **1500 DT.**
Les Entreprises ayant l'agrément de catégorie 1 à 4 sont exonérées de fournir la caution bancaire provisoire, il reste entendu que l'offre du soumissionnaire doit être obligatoirement accompagnée de l'agrément et ce sous peine de rejet de l'offre.
***** Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.
* Une Déclaration sur l'honneur, que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou de redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.
***** Une Déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire de ne pas avoir fait, et son engagement de ne pas faire par lui même ou par une personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vu d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.
***** Un Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
***** Une copie de l'agrément de l'Entreprise datant de moins de cinq (5) ans.

Toute référence permettant de justifier de l'expérience de l'entreprise pour ce genre des travaux.
Ainsi que toute autre pièce exigée par le dossier de la consultation.

Le délai pendant lequel les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres est de **90 jours**, à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

La séance d'ouverture des plis technico-financiers n'est pas publique et elle aura lieu au siège social de la STEG.

NB : Ne peuvent participer à cette consultation que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière retirée les cahiers de charges.